

<b>REGLEMENT DU CONCOURS DU « COUP DE CŒUR» (dame et homme) du MERITE SPORTIF DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (EDITION 2010/2011)</b>
--

**ART. 1**

Sur base d'une double liste de 3 à 10 nominés élus par le jury constitué à cet effet et désignés pour l'édition 2010/2011 du Mérite sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les participants pourront s'exprimer pour attribuer respectivement les prix de « Coup de Cœur masculin » et de « Coup de Cœur féminin » de la saison.

Les participants pourront voter librement pour le candidat de leur choix dans chacune des deux catégories, aucun critère n'étant défini, ni imposé à cet effet.

**ART. 2**

Les votes devront être émis entre le 22 novembre 2011 à 7 h et le 2 décembre 2011 à 24 h.

Le vote s'exprime exclusivement par internet via les sites [www.inforegions.be](http://www.inforegions.be), [www.merite-sportif.be](http://www.merite-sportif.be), [www.lavenir.net](http://www.lavenir.net) ou le site de chacune des douze chaînes de la « Fédération de Télévisions Locales » et ce, en remplissant et validant le formulaire de participation disponible sur lesdits sites.

Les participants sont libres de voter plusieurs fois pour un même candidat ou une même candidate mais il ne sera tenu compte, par adresse IP, que d'un seul vote par jour pour une candidate et pour un candidat.

**ART. 3**

Les candidats élus respectivement au prix « Coup de Cœur féminin » et « Coup de Cœur masculin » seront celle et celui qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'ex æquo, un tirage au sort déterminera le lauréat.

**ART. 4**

Un tirage au sort récompensera les participants aux votes par l'attribution des lots-cadeaux suivants :

- 1 séjour d'une semaine de stage d'été Adeps en montagne pour 2 personnes
- 1 mid-week gastronomique pour 2 personnes offert par l'Auberge de la Ferme à Rochehaut
- Un ensemble électroménager Cuisinart d'une valeur de 800 € (robot multifonctions Elite, presse-agrumes, grille-pain, bouilloire électrique, grill multifonction, balance électronique)

La liste des bénéficiaires de ces lots-cadeaux sera divulguée sur antenne lors de la cérémonie de remise des mérites sportifs le 6 décembre 2011.

Ils seront avertis par courrier des modalités pour le retrait de ces lots.